



Le 6 janvier 2017

Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger  
Monsieur BOUCHARD Christophe  
Directeur de l'AEFE  
23, place de Catalogne  
75014 PARIS

Monsieur le directeur,

Pour faire suite aux discussions du CHSCT du 12 décembre 2016 sur la mise en place des actions de prévention et de secours civiques au sein du réseau, nous nous permettons de vous rappeler nos propositions en la matière et d'y apporter quelques précisions.

Face à la menace terroriste et dans un contexte de menace élevée, les ministères de l'Intérieur et de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont rédigé la circulaire interministérielle n°2016-103 du 24/08/2016. Celle-ci fixe les enjeux et objectifs pour améliorer les capacités de réaction de la communauté éducative en cas de crise. En parallèle, les référentiels de formation ont été complétés pour faire face aux situations d'attaque terroriste.

Pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, la circulaire fixe les objectifs suivants : *« à la fin de l'année scolaire 2016/2017, 50 % des élèves de troisième devront avoir reçu une formation à la prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1). 60 % en 2017/2018 et 70% en 2018/2019 ».*

Afin de pouvoir atteindre ces objectifs à l'AEFE, nous avons proposé aux membres du dernier CHSCT un échéancier des actions à mener au sein de l'Agence :

- **Janvier 2017** : recensement des moniteurs de PSC1 ou SST du réseau, ainsi que des établissements ayant l'agrément du ministère de l'intérieur pour dispenser les formations PSC1. En parallèle, recenser les formations de type "locales" et vérifier leur adaptation à la menace actuelle et le public concerné.

- **Juin 2017** : organisation d'une formation de formateurs de formateurs AEFE en prévention secours civiques (FFPSC). L'idéal étant de former un instructeur par zone parmi les moniteurs déjà présents. *Pour simplifier la compréhension des formations, rappelons que les instructeurs (formateurs de formateurs, 1 par zone) forment les moniteurs PSC, et que les moniteurs PSC (1 par établissement au minimum) délivrent une formation en PSC1 aux élèves et aux personnels des établissements.*

Pour répondre aux enjeux et objectifs de la circulaire interministérielle, 4 formations de formateurs de formateurs seront organisées par le MENESR (sur POITIERS en mars, puis ensuite sur VERSAILLES, DIJON et MONTPELLIER fin juin/début juillet). Pour l'Agence, il s'agirait de demander à la DGESCO l'ouverture d'une formation spécifique pour ces personnels ou des places dans les formations déjà prévues. Mme Patricia Bristol-Gauzy est la personne en charge du dossier à la DGESCO ([patricia.bristol-gauzy@education.gouv.fr](mailto:patricia.bristol-gauzy@education.gouv.fr), 01 55 55 17 22). Au vu du nombre de formateurs de formateurs à former (un par zone), la solution d'une formation spécifique AEFÉ semble la plus adaptée.

- **1er trimestre de l'année scolaire 2017/2018** : organisation d'un stage de formateur PSC dans chaque zone AEFÉ afin de former au moins une personne ressource par établissement (*stage PICF-PAE PSC à mettre aux PRF*). Ces stages seraient donc animés par les instructeurs (formateurs de formateurs) formés au mois de juin. A la suite de ces stages de zone, chaque établissement du réseau aura en son sein une ou plusieurs personnes habilitées à enseigner les formations en protection et secours civiques de niveau 1 à destination du plus grand nombre.

**A partir du 2ème trimestre 2018, les formations PSC1 pourront donc être dispensées aux élèves et autres personnels par les nouveaux moniteurs PSC et l'objectif des 70% d'élèves de 3<sup>ème</sup> formés en 2018/2019 atteint.**

Pour les syndicats de la FSU, l'Agence doit se saisir dès à présent du dossier du secourisme et profiter de l'augmentation du nombre de formations de « *formateurs de formateurs* » (FFPSC) pour éteindre à tout le réseau des formations adaptées à la menace terroriste.

Nous comptons sur la mobilisation des services de l'Agence pour que les objectifs fixés puissent être réalisés et participent à faire de la sécurité civile une culture partagée et un élément essentiel pour la réactivité de la communauté éducative en cas de crise.

Veillez croire, monsieur le directeur, en nos sentiments les meilleurs.

Pour le SNES hdF

Pour le SNUIPP hdF

Pour le SNASUB

Pour le SNEP hdF

Patrick Soldat

Jean-Michel Chassagne

Nicolas Barthel

Anthony Deltour

